

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Séance ordinaire du 25 novembre 2021

L'an 2021, le 25 novembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis en son siège à Saint Loubès, sous la présidence de Frédéric DUPIC, pour une séance ordinaire.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Pierre COTSAS, Pascal COURTAZELLES, Luc DUTRUCH, Harrag KOUTCHOUK, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, José MARTIN, Pierre SEVAL, Cédric CHALARD, Mmes Emmanuelle FAVRE, Céline BAGOLLE, Sylvie AYAYI, Sylvie FONTENEAU, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ,

EXCUSEE :

Madame Sylvie BRISSON, ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Madame Laetitia DA COSTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE
Madame Nanou LAURENTJOYE, ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GARRIGUE

Date de convocation : 12/11/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

D. 2021-11-09 : Demande de subventions relatives aux intempéries du mois de juin 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le dépôt du dossier auprès de la préfecture de la Gironde

Considérant que cette demande doit être complétée par une délibération du conseil communautaire qui approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat.

Les intempéries intervenues au mois juin sur le territoire communautaire ont nécessité des travaux de confortement des digues....

L'Etat et la Région interviennent en accompagnement des Collectivités dans la réalisation des travaux liés aux intempéries du mois de juin 2021.

Le budget a été estimé à près de 114 438.19 € maximum, et sera précisé en fonction des résultats de des travaux réalisés, de la nature des terrains. Dans l'attente, le plan de financement tient compte de ce coût.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	Montant en € HT
Travaux de voirie – Route de Bouclon - Saint Sulpice et Cameyrac	9 094.77
Travaux de voirie – Route de la Mairie – Beychac et Caillau	4 359.92
Travaux de remblaiement – Digue de la Laurence – RD 242 – Saint-Loubès	34 257.50
Travaux de remblaiement – Digue de la Laurence – Chemin de Catour – Saint-Loubès	35 262.00
Travaux de reprise d'ouvrage – Route des palues – Saint-Loubès	31 464.00
TOTAL	114 438.19

Recettes	Montant en € HT
Préfecture	91 550,56
Autofinancement	22 887,63
TOTAL	114 438,19

Il est proposé de :

- Approuver le plan de financement présenté,
- Autoriser Madame le Président ou son représentant à déposer les dossiers de subventions auprès de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver le plan de financement présenté,
- Autoriser Madame le Président ou son représentant à déposer les dossiers de subventions auprès de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Saint-Loubès, le 30 novembre 2021

Le Président
Frédéric DUPIC

